

CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2022-2023) 18 AVRIL 2023

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **18 avril 2023** à **19h**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, situé au 50, boul. Taschereau à la Prairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS, mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale,

LES ADMINISTRATEURS DU CA :

Marie-Josée Bibeau – Administratrice - Personnel d'encadrement
Patrick Boucher – Administrateur - District no 1
Carole Champagne – Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement
Sandra Gauthier-Pépin – Administratrice - 18 à 35 ans
Amélie Guay – Administratrice – Municipal, santé, services-sociaux
Alexandre Guérin – Administrateur – Enseignants
Gilles Montreuil – Vice-président – Administrateur - District no 5
Michelle Morin – Présidente – Administratrice - District no 3
Ian Venne – Administrateur - Personnel de soutien

ET

Daniel Bouthillette, directeur général adjoint
Stéphane Brault, directeur général adjoint
Christian Duval, directeur général adjoint
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

EN VIDÉOCONFÉRENCE :

François Achim – Administrateur – District no 4
Karine Whelan – Administratrice – Gouvernance, éthique et RH

ABSENCE(S) :

Stéphanie Hautot – Administratrice – Directions d'établissement
Denis Lefebvre – Administrateur – District no 2
Nicholas St-Jacques – Administrateur – Finances, comptabilité, RF et RM

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENTE

M^{me} Michelle Morin, présidente, ouvre la séance à 19h.

Le quorum est constaté.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Amélie Guay, administratrice, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

CA-2023-04-18-219 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 17 JANVIER 2023

M. Patrick Boucher, administrateur, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 17 janvier 2023.

CA-2023-04-18-220 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE
EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2023**

M. Alexandre Guérin, administrateur, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 21 mars 2023.

CA-2023-04-18-221 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

5. PAROLE AU PUBLIC

M^{me} Martine Provost, présidente de l'APL, est présente, mais ne souhaite pas s'adresser au CA.

6. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M^{me} Michelle Morin, présidente, informe le CA qu'elle ne se représentera pas pour un autre mandat, son mandat se terminant le 30 juin 2023.

7. DÉCISIONS

**7.1. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DE SES
IMMEUBLES 2023-2026 – ADOPTION**

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant l'adoption annuelle du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation formelle sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2023-2026), conformément aux articles 179 et 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que cette consultation s'est déroulée du 19 décembre 2022 au 24 mars 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Venne, administrateur,

- d'adopter le Plan triennal (2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026) de répartition et de destination des immeubles du CSSDGS.
- d'émettre la liste des établissements du CSSDGS, pour l'année 2023-2024.
- de délivrer, pour l'année 2023-2024, un acte d'établissement à chacun des établissements scolaires, le tout conformément au document déposé en annexe sous la cote 7.1b

CA-2023-04-18-222 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.2. STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES DIRECTIONS
D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024 – ADOPTION**

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le règlement concernant la Délégation de pouvoirs (R.10-1) qui prévoit que le CA doit adopter annuellement la structure administrative des directions et directions adjointes d'établissement (p.11-ligne 100);

CONSIDÉRANT les règles d'allocation des ressources adoptées par le comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que l'Association des directrices et directeurs d'établissement de Champlain a été consultée;

CONSIDÉRANT que la proposition déposée tient compte des commentaires reçus.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Guérin, administrateur,

- d'adopter la structure administrative des directions d'établissement 2023-2024 telle que déposée sous la cote 7.2b.

CA-2023-04-18-223 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. POLITIQUE RELATIVE AU MAINTIEN OU À LA FERMETURE D'ÉCOLE ET DE MODIFICATIONS DE CERTAINS SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS UNE ÉCOLE – ADOPTION

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'un centre de services scolaire doit adopter une politique sur le maintien ou la fermeture de ses écoles et sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services de l'éducation préscolaire dispensé par une école;

CONSIDÉRANT le règlement de délégation de pouvoirs du CSSDGS (#22) qui détermine que le CA établit, modifie ou révoque l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre;

CONSIDÉRANT les avis soumis par le Comité de parents et Comité consultatif de gestion (CCG) lors de la période de consultation officielle;

CONSIDÉRANT le résultat de la consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés lors des séances de travail du conseil d'administration (STCA).

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Sandra Gauthier Pépin, administratrice,

- d'adopter la modification de la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans les écoles (#100-02), comme déposée sous la cote 7.3a.

CA-2023-04-18-224 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2024-2034 – ADOPTION

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 272.6 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de service scolaire adopte annuellement la planification de ses besoins d'espace;

CONSIDÉRANT le règlement de délégation de pouvoirs du CSSDGS qui établit que le CA adopte la planification des besoins d'espaces (#243);

CONSIDÉRANT le règlement de délégation de pouvoirs du CSSDGS qui établit que le CA approuve annuellement la liste des projets

à caractère physique (maintien, agrandissement et construction) (#249);

CONSIDÉRANT les orientations de la Politique d'organisation scolaire du CSSDGS;

CONSIDÉRANT que la prévision des besoins d'espace 2024-2034 a été ajustée afin de considérer la croissance démographique des secteurs ainsi que le déploiement de la maternelle 4 ans à temps plein;

CONSIDÉRANT les informations sur le développement domiciliaire et les avis sur le projet de planification des besoins d'espace 2024-2034 reçus des villes, municipalités et municipalités régionales de comté, conformément aux articles 272.3 et 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS est en attente de l'approbation du ministre de l'Éducation pour les besoins d'espaces soumis à la planification des besoins d'espace 2023-2033, comme le prévoit l'article 272.8 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que les besoins en espace identifiés par la prévision des besoins d'espace 2024-2034 ne requièrent pas de terrains additionnels à ceux identifiés à la planification des besoins d'espace 2023-2033;

CONSIDÉRANT les réponses des villes et municipalités lors du processus de consultation et d'approbation de la planification des besoins d'espace 2023-2033.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Boucher, administrateur,

- d'adopter la planification des besoins d'espace 2024-2034, comme déposée sous la cote 7.4b, laquelle reconduit l'ensemble des besoins signifiés à la planification des besoins d'espace 2023-2033.

CA-2023-04-18-225 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5. ADDENDA AUX CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ADOPTION

M. Stéphane Brault, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'un centre de services scolaire peut organiser le transport de tout ou partie de ses élèves et qu'il peut contracter avec un transporteur à cette fin;

CONSIDÉRANT l'article 297 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le contrat de transport est conclu conformément à ce qui est prévu par règlement et est constaté par écrit;

CONSIDÉRANT le règlement concernant la Délégation de pouvoirs (R.10-1) qui prévoit que le CA peut autoriser les contrats pour organiser le transport scolaire des élèves du CSSDGS (ligne 77);

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pénurie de personnel et la difficulté à combler les postes de conducteur d'autobus après le 15 août de chaque année, date où actuellement le nombre de véhicules minimal requis est connu par les transporteurs.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Venne, administrateur,

- d'autoriser la directrice générale à signer l'addenda aux contrats de transport scolaire déposé sous la cote 7.5b modifiant la date du 15 août de chaque année pour le 1^{er} juillet de chaque année.

CA-2023-04-18-226 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6. MODIFICATION DES CYCLES D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉS À L'ÉCOLE JACQUES-BARCLAY

Ce sujet est ajourné au 2 mai 2023 à 19h.

7.7. CONTRAT DE CONSTRUCTION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR LE SERVICE DE FRANCISATION DU CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES DU CSSDGS – AUTORISATION

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

À 19h26, M^{me} Sandra Gauthier Pépin, administratrice, propose un huis clos.

CA-2023-04-18-227 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

À 19h43, M. Alexandre Guérin, administrateur, propose la levée du huis clos.

CA-2023-04-18-228 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CONSIDÉRANT que le CA a le pouvoir d'autoriser une majoration excédant 10% de la valeur initiale d'un contrat de plus de 2M\$ (art. 17 LCOP) (page 16, ligne 205 et Annexe 1);

CONSIDÉRANT que la Procédure relative à l'acquisition des biens et services a été suivie (art. 4.8.3 PABS);

CONSIDÉRANT le cheminement critique du projet pour réaliser les travaux avant la rentrée scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT les responsabilités du locateur dans le cadre du contrat de location du 273, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Montreuil, administrateur,

- sous réserve que le locateur assume les frais relatifs aux travaux correctifs requis d'autoriser une majoration de 10% de la valeur initiale du contrat;
- d'autoriser une majoration excédant 10% de la valeur initiale du montant de 2 046 200 \$ (avant taxes) (2 352 618 \$ (avec taxes)) du contrat de construction octroyé le 5 juillet 2022 à BAC 9154-1995 Québec Inc. à la suite de l'appel d'offres 21-130-AOP-82267, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et aux soumissions déposées le 29 juin 2022.

CA-2023-04-18-229 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.8. PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – ADOPTION

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le mandat du comité des ressources humaines lui confiant la responsabilité d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation de la direction générale du CSS aux membres du CA;

CONSIDÉRANT les travaux du comité des ressources humaines du mardi 14 mars 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Guérin, administrateur,

- d'adopter le processus d'évaluation de la direction générale tel que déposé sous la cote 7.8a.

CA-2023-04-18-230 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.9. NOMINATION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION DES CYCLES D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉS À L'ÉCOLE JACQUES-BARCLAY – ADOPTION

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* et la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école qui prévoient la présence de la présidence du CA et d'un parent d'élève siégeant au CA lors d'une assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que M. Denis Lefebvre, représentant du district #2, a été désigné par le CA, lors de la séance extraordinaire du 21 mars 2023, pour assister à l'assemblée publique de consultation du 20 avril 2023 à titre de membre du CA étant parent d'un élève;

CONSIDÉRANT que M. Denis Lefebvre a signifié qu'il n'était plus en mesure d'être présent à l'assemblée publique du 20 avril 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Montreuil, administrateur,

- de mandater M. Gilles Montreuil, vice-président du CA, pour assister à l'assemblée publique de consultation à titre de membre du CA étant parent d'un élève, comme prévu à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-2023-04-18-231 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. INFORMATIONS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

8.1. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR DU CA – MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

M^{me} Michelle Morin, présidente, informe le CA que M^{me} Isabelle Dubuc, administratrice, a donné sa démission, le tout conformément à l'article 175.9 de la *Loi sur l'instruction publique*. M^{me} Morin la remercie pour son apport au CA.

8.2. CALENDRIER DES RENCONTRES 2023-2024 CA – STCA

Le calendrier des rencontres du CA et des rencontres de STCA est déposé

8.3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CA

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, informe le CA qu'une modification est nécessaire au règlement de fonctionnement du CA. Le tout sera soumis à la consultation et sera présenté au CA pour adoption lors de la rencontre du 27 juin 2023.

9. REDDITION DE COMPTES

**9.1. CLIENTÈLE AU 30 SEPTEMBRE 2022 ET REDDITION DE COMPTES
DE LA POLITIQUE D'ORGANISATION SCOLAIRE**

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, dépose la clientèle au 30 septembre 2022 et la reddition de comptes de la politique d'organisation scolaire.

**9.2. LISTE D'ÉLIGIBILITÉ À LA FONCTION DE DIRECTION ET DE
DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT – DÉPÔT DE RAPPORT**

M^{me} Annick Carpentier, directrice du Service des ressources humaines, dépose la liste d'éligibilité à la fonction de direction d'établissement et de direction adjointe d'établissement.

9.3. CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 DU CFPL – MODIFICATION

M^{me} Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs, informe le CA que le calendrier scolaire du CFPL a été modifié.

10. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

10.1. SUIVI DES PRIORITÉS ANNUELLES

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, dépose le suivi des priorités annuelles.

11. RETOUR DES COMITÉS STATUTAIRES

11.1. DÉPÔT DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2022-2023

M^{me} France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières, dépose la révision budgétaire 2022-2023.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h18, M. Patrick Boucher, administrateur, propose l'ajournement de la séance au mardi 2 mai à 19h.

CA-2023-04-18-232 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Présidente

NM/ng/jg

Secrétaire générale